

Nous avons le plaisir de vous confirmer :
du JJ/MM/AAAA à 16H
au JJ/MM/AAAA à 11H

La location en gîte et en exclusivité du Mas des Violettes
situé Hameau de Gourdou 34270 Valflaunès

Nom :

N° de portable :

Adresse email :

Adresse postale :

Type d'évènement :

Nombre de personnes hébergées (maximum 50):

Adultes :

Enfants :

Bébés :

Ménage (voir tarif : article 13 K) : OUI NON (rayer la mention inutile)

Crise sanitaire :

En cas de crise sanitaire nous appliquons les mesures et décrets gouvernementaux et préfectoraux à savoir si un confinement est instauré et que nous ne sommes pas autorisés à recevoir du public dans les conditions dictées par les autorités, une nouvelle date vous sera proposée en fonction du planning de disponibilité du Mas des Violettes.



Article 1/ Hébergements

Les hébergements ci-dessous sont mis à votre disposition en gestion libre, les draps sont fournis et les lits sont faits.

Nom de la Maison	Nombre maxi de personnes	Localisation	Pièces			Salle de bain
			Type	Lit	Personnes	
La Magnanerie (Maison de 160 m²)	20 personnes	Rdc	Chambre 1	2 lits x 90	2	
			WC			
			Cuisine			
			Salon (40m ²)			
			Terrasse			
		1er étage	Chambre 2	2 lits x 90	2	
			Chambre 3	1 lit x 160	2	Salle d'eau
			Chambre 4	2 lits x 90	2	
			Coin lit 1	1 lit x 90	1	
			Coin Lit 2	1 lit x 90	1	
			Salle de bain			Baignoire
		Comble	WC			
			Dortoir	8 lits x 90 1 lit x 140	10	
La Grange (Maison de 200 m²)	14 personnes	Rdc	Chambre 1	1 lit x 160	2	Salle d'eau
			WC			
			Cuisine			
			Salon (50 m ²)			
			Terrasse			
		1er étage	Chambre 2	3 Lits x 90	3	
			Chambre 3	2 lits x 90	2	
			Chambre 4	3 lits x 90 1 lit x 90 (alcove)	4	Salle d'eau
			Chambre 5	2 lits x 90	2	Salle d'eau
			Coin lit	1 lit x 90	1	
			Salle de bain			Baignoire
			WC			
Le Nid (Studio, 20 m²)	2 personnes		Chambre & Cuisine	1 Lit x 160	2	Salle d'eau & WC
La terrasse (Appart. type F2, 35 m²)	3 personnes		Chambre & Cuisine	Clic Clac 90	1	Salle d'eau & WC
			Chambre	2 lits x 90	2	Salle d'eau & WC
Le Pigeonnier (Maison insolite, 30 m²)	4 personnes	S/sol		Salle d'eau & WC		Salle d'eau & WC
		Rdc		Cuisine		
		1er étage	Chambre 1	1 lit x 140	2	
		2ème étage	Chambre 2	1 lit x 140	2	
Maison du Verger (Maison, 50 m²)	4 personnes		Chambre	1 lit x 160	2	Salle d'eau & WC
			Coin Lit & Cuisine	Canapé 140	2	Salle d'eau & WC
La roulotte (Insolite, 8 m²)	2 personnes		Cuisine & Chambre	1 Lit 140	2	Salle d'eau & WC

Article 2/ Mis à disposition des extérieurs & équipements

Nous mettons à votre disposition :

- les espaces verts du Mas ;
- la cour du Mas (jusqu'à 21H30, le passage se fait ensuite sur le devant de la Magnanerie et de la Grange) ;
- la grande table d'hôte sous les grands arbres avec prises électriques ;
- Le grand chapiteau 123 m² (8,5m/14,5m). Ce chapiteau est équipé de deux rampes d'électricité indépendante – la puissance des prises 4000W X 2. **Aucune musique n'est autorisée dans ce chapiteau ;**
- le kiosque à musique avec prises électriques. Une musique douce, d'ambiance, est autorisée à cet emplacement ;
- les toilettes du Verger ;
- un parking éclairé non gardé.

Nous pouvons également mettre à votre disposition 10 tables rondes de 150cm de diamètre, 5 tables traiteurs pliantes 183/75 cm, et 100 chaises en métal blanc.

Article 3/ Conditions financières

Le montant total de l'exclusivité est fixé à : €TTC la première nuit, 1000 €TTC par nuit supplémentaire –

Ce montant comprend : la totalité des hébergements cités (article 1) et des extérieurs et équipements (article 2). Les options, notamment le ménage, ne sont pas incluses.

Ce contrat prendra effet pour une réservation ferme et définitive si nous recevons un acompte de 50 % du montant total soit 3800€ avant le 16 juillet 2022 par virement sur le compte

Crédit Agricole Jacou
SARL MAS DES VIOLETTES
code banque :13506

- code guichet: 10000
- numéro de compte :91740770000
- clé RIB:43
- N de compte international:FR76 1350 6100 0091 7407 7000 043
- Domiciliation Bank code BIC :AGRIFRPP835

Cet acompte est non remboursable en cas d'annulation (voir article 6 et 7).

Le solde est à verser au plus tard un mois avant la date de la réception.

Le prix de la location comprend un forfait d'électricité de 8KWH/ jour et par personne. Tout supplément au-delà vous sera facturé, après relevé du compteur à l'arrivée et au départ. Tarif du KWH 0,15 centimes.

Du bois de cheminée vous sera offert pour 1 flambée dans les grands gites disposant de cheminée, au-delà il vous sera facturé 20 euros la brouette.

Article 4/ Dépôt de garantie

Un état des lieux sera fait à votre arrivée, avant la réception, et au moment de votre départ.

Un chèque de dépôt de garantie de 1500 € est à nous remettre à votre arrivée.

Après l'état des lieux de sortie, les retenues pour la remise en état des lieux peuvent intervenir si la consommation électrique dépasse le forfait, si des dégradations ont été constatées, en cas de non-respect de tout ou partie du règlement (voir article 13), si les hébergements et/ou les extérieurs ne sont pas rangés et/ou si le ménage des lieux est manquant ou sommaire.

Ce dépôt de garantie pourra être gardé 15 jours après l'événement et renvoyé par courrier après déduction éventuelle des retenues.

Le client, s'engage à remettre en son état original et à ses frais, les lieux qui auront été loués en cas de détériorations.

Article 5/ Responsabilités du client et contrat d'assurance obligatoire

Le client devra avec ce contrat envoyer une attestation d'assurance couvrant :

- la responsabilité civile du client
- la garantie des dommages éventuellement causés au Mas des Violettes
- la garantie des risques locatifs

Le client est seul responsable de toutes les dégradations consécutives à la réception, qu'elles soient de son fait, de celui de ses invités de ses prestataires ou de son personnel et des objets dont il a la garde.

C'est pourquoi, nous vous remercions de bien veiller à informer vos invités de respecter les lieux mis à disposition et à leur faire respecter le règlement (voir article 13).

Le client s'oblige à n'inviter que des personnes dont le comportement ne soit susceptible en aucune manière de porter préjudice au Mas des Violettes.

Il est responsable vis à vis des tiers et des pouvoirs publics tant de la légalité de son évènement, que des troubles de voisinages qui surviendraient lors de cette manifestation.

Tout trouble ou débordements entraîneraient une action en dommage et intérêts de la part du Mas des Violettes, pour couvrir les préjudices moraux, commerciaux et financiers subis.

A cet égard, le client remboursera le Mas des Violettes, de toutes amendes ou sanctions financières que ce dernier se verrait infliger au titre de ses agissements et/ou de ceux de ses invités.

Le Mas des Violettes n'est pas responsable des vols commis dans le domaine (parkings, chambres, gites etc...) et ne peut être tenue pour responsable des vols ou dégradations.

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurances type responsabilité civile pour ces différents risques.

Le Mas des Violettes décline toute responsabilité en cas de vol dans les maisons et dans le domaine ; vos affaires personnelles sont sous votre responsabilité. Des clés des maisons vous sont remises certaines maisons sont munies de coffre-fort.

Les enfants sont sous votre responsabilité : ne pas les laisser sans surveillance. Nous déclinons toute responsabilité pour les jeux d'enfants.

Les voitures sont sous votre responsabilité.

Article 6/ Annulation du contrat par le client

Toute annulation devra être effectuée par courrier recommandé pour être prise en compte, le cachet de la poste faisant foi en cas de litige.

Annulation de plus de 6 mois avant la date de réservation : le solde n'est pas dû.

Annulation entre 6 mois et 3 mois avant la date de réservation : 50% du solde est dû.

Annulation moins de 3 mois avant la date de réservation : le solde est dû.

L'acompte est non restituable en cas d'annulation.

Toutefois si le Mas des Violettes est en mesure de relouer le gîte pour la date retenue par le client et dans des conditions identiques, le solde pourra lui être remboursé dans les 7 jours suivants la réception du règlement du nouveau locataire.

Vous pouvez souscrire une assurance annulation.

Article 7/ Annulation du contrat par le Mas des Violettes

En cas d'annulation de la réservation par le Mas des Violettes, le Mas des Violettes remboursera l'acompte, et le cas échéant le solde qui aurait été payé, sous un délai de 15 jours maximum à compter de la survenance de l'incident à l'origine de l'annulation, à l'exclusion de toutes autres indemnités.

Le Mas des Violettes se réserve le droit de résilier, à tout moment par simple envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception et sans préjudice de ses droits à indemnisation, le présent contrat sans aucune indemnité si l'objet ou la cause de l'évènement organisé par le client s'avère incompatible avec la destination des lieux, ou encore, est contraire aux bonnes mœurs, risque de troubler l'ordre public ou le voisinage. Dans ces cas, le Mas des Violettes ne procédera à aucun remboursement.

Article 8/ Musique & bruit

Pour la tranquillité du voisinage, il est convenu qu'aucune fête musicale ni aucune musique n'est autorisée dans les logements, sur les terrasses et tous les extérieurs du Mas des Violettes.

Si une soirée avec de la musique est prévue lors de votre séjour ; nous demandons notre accord. La soirée musicale doit se dérouler exclusivement dans le salon de LA MAGNANERIE selon les consignes d'installation du Mas des Violettes ou de la régisseuse. Les orchestres ne sont pas autorisés. Vous devez prendre l'un des deux DJ autorisés à faire de la musique sur le Mas (nous ne prenons aucune commission) qui sont habitués à respecter les consignes : 80 décibels musique d'ambiance avec un arrêt impératif de la musique à 2H. Pour des raisons de sécurité et de respect du voisinage aucun " After " n'est autorisé : L'événement ne pourra se poursuivre après 2H du matin sur le Mas des Violettes ou autour de la propriété.

Les portes d'entrée de la Grange et de la Magnanerie doivent être fermées après 21H30 afin de limiter le bruit dans la cour du Mas. Merci de passer par les terrasses des gîtes.

Attention de rentrer aux maisons en silence et d'éviter les chants, cris des convives, marques de joies minuit.

La gendarmerie de St Mathieu de Treviers 04 67 55 20 02 est en droit de vous verbaliser en cas de nuisances sonores constatées.

Ceci est un règlement personnalisé au Mas des Violettes et non un règlement d'un domaine public. Notre régisseuse veillera à l'application de ces consignes. En cas de non-respect de ce règlement nous nous réservons le droit d'arrêter la soirée.

Tout trouble ou débordement pourra entraîner une action en dommages et intérêts de la part du Mas des Violettes, pour couvrir les préjudices moraux, commerciaux et financiers subis.

Le client est responsable de tout manquement à la loi, et devra respecter le Décret n°2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage.

Merci de communiquer ces informations à vos invités qui sont sous votre responsabilité.

Pour toute autre musique dans quelque endroit qui soit du Mas des Violettes, veuillez nous en parler impérativement avant son organisation et obtenir notre accord écrit.

Article 9/ Respect du voisinage des lieux

Le Mas des Violettes est situé dans le hameau de Gourdou où nous avons des voisins ; merci de respecter leur tranquillité.

- ne pas jouer à la pétanque près des maisons à une heure tardive.
- ne pas faire de bruit en allant se coucher (cris, chants sur le chemin du retour aux maisons).
- respecter le calme de la cour du Mas.
- ne pas empiéter sur leur propriété.
- respecter le calme des lieux.

Respecter les parties privatives du Mas (habitation de la régisseuse, caves) et ne pas y entrer sans y être invité.

Article 10/ Durée et nombre maximum d'invités

Le nombre d'invités ne pourra pas excéder 50 personnes maximum, entre les adultes et les enfants sauf dérogation écrite par le Mas des Violettes.

Par ailleurs, si vous louez le Mas des Violettes, plusieurs jours, vous ne pourrez pas inviter des personnes extérieures à celles occupant les hébergements, soit le nombre de personnes déclarées par vos soins sauf dérogation écrite du Mas des Violettes.

Pour des raisons administratives et de sécurité, l'installation de tentes, doit recevoir l'accord écrit du Mas des Violettes.

Les heures de départ et d'arrivée précisées sur ce contrat doivent être respectées sauf accord du Mas des Violettes.

Article 11/ Intuitue personnae

Le client ne pourra céder son droit né du présent contrat qu'avec le consentement écrit du Mas des Violettes, et à la charge de rester garant et solidaire du paiement et de la bonne exécution de toutes les clauses du présent contrat.

Article 12/ Protection des données

En sa qualité de responsable de traitement, le Mas des Violettes s'engage, dans le cadre de ses activités et conformément à la législation en vigueur en France et en Europe, à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel de ses clients et prospects, ainsi qu'à respecter leur vie privée.

Les données à caractère personnel collectées sont traitées par le Mas des Violettes, responsable de traitement, à des fins de gestion de ses clients et prospects, sur la base du présent contrat ou des mesures précontractuelles prises à votre demande.

A cet effet, les finalités poursuivies sont les suivantes :

- gestion de votre réservation et de la tenue de la réception (et notamment, organisation de la réception, fourniture des prestations, facturation et paiement, résiliation...) sur le fondement contractuel ;
- gestion des réclamations et contentieux, sur le fondement de l'intérêt légitime du Mas des Violettes d'exercer et de protéger ses droits ;
- gestion des demandes relatives à vos droits, des formalités administratives et fiscales, sur le fondement des obligations légales du Mas des Violettes ;
- prospection commerciale, sur le fondement de l'intérêt légitime du Mas des Violettes de promouvoir le Mas des Violettes ;

Vos données sont conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées ci-dessus. S'agissant des traitements relatifs à la prospection commerciale, vos données seront conservées pour une durée maximale de **trois ans** à compter de la fin de votre relation avec le Mas des Violettes. S'agissant des traitements relatifs à

l'exécution du contrat, vos données peuvent être conservées au maximum pour une durée de **cinq ans** à compter de la fin de votre relation avec le Mas des Violettes.

A l'expiration de ces durées, le Mas des Violettes pourra conserver vos données pour la durée nécessaire à l'exécution de ses obligations légales et contractuelles ainsi que pour l'exercice et la protection de ses droits, conformément à sa politique de durées de conservation disponible sur simple demande à l'adresse suivante masdesvioletttes@gmail.com.

Le Mas des Violettes est également susceptible de réaliser des traitements de vos données à des fins statistiques. Dans ce cas l'ensemble des données est préalablement rendu anonyme.

Le Mas des Violettes traite les catégories de données suivantes :

- Données d'identification : Nom, prénom, identifiant,
- Données de contact : adresse postale, email, numéro de téléphone...
- Données de connexion, d'usage des services et d'interaction : Logs de connexion, et d'usage, ...
- Produits et prestations achetés ou utilisés,
- Profils et scores permettant la segmentation client.

Les données collectées sont destinées aux services internes du Mas des Violettes. Néanmoins, elles peuvent être transmises et traitées par des tiers si le transfert de ces données se révèlent nécessaires à la réalisation des finalités ci-dessus et au respect des obligations légales du Mas des Violettes, et notamment :

- à tout tiers autorisé lorsque cette communication est nécessaire :
 - au respect d'une obligation légale ou de la demande d'un tribunal,
 - à la poursuite d'une enquête ou d'une procédure opposable au Mas des Violettes,
 - à la défense des droits du Mas des Violettes;
- aux organismes prestataires du Mas des Violettes tels que expert-comptable, banque, avocats etc. ;
- à l'ensemble des sous-traitants du Mas des Violettes intervenant :
 - sur les problématiques techniques et informatiques,
 - en matière de relation commerciale,
 - en matière de réception et d'évènementiel,
 - en matière de sécurité.
- aux partenaires du Mas des Violettes dans le cadre de sa prospection.

Vos données ne sont pas traitées hors de l'Union Européenne

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement, ainsi que du droit à la portabilité et du droit de définir le sort de vos données en cas de décès. Vous pouvez exercer ces droits en envoyant un email au à l'adresse masdesvioletttes@gmail.com. En cas de violation de vos droits, vous pouvez également déposer une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse <https://www.cnil.fr>.

En cas d'opposition à des traitements à des fins de prospection, le Mas des Violettes s'engage à ne plus traiter les données à caractère personnel concernées à ces fins.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être accompagnée d'éléments permettant de justifier de votre identité (tels que adresse email ...) ou à défaut de la photocopie d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité délivrée par l'Etat français ou carte d'identité de l'union Européenne ou passeport, carte de résident délivrée par l'Etat français, carte de séjour délivrée par l'Etat français ou livret de circulation délivré par l'Etat français). Une réponse vous sera adressée dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande.

Article 13/ Règlement applicable à l'usage des lieux

Le non-respect des dispositions des règles édictées dans le règlement ci-après pourra entraîner une retenue sur le dépôt de garantie. Nous vous demandons de le respecter et de le faire respecter par tous vos invités et prestataires dont vous êtes responsable.

A) Décoration

Tous points de décorations, installations techniques, aménagement divers du chapiteau, des extérieurs, devront être conformes aux règlements et aux normes de sécurité en vigueur et préalablement approuvés de la Direction du Mas des Violettes.

Étant précisé que tout percement des murs, sols et revêtement par quelque moyen que ce soit, ainsi que toutes applications, collages affichages, supposant l'utilisation d'un produit collant sur les murs, plafonds ou sols des locaux sont interdits (sauf accord écrit du Mas des Violettes).

Toutes décorations, matériels divers etc... devront être enlevées par les soins du client avant son départ sauf accord du Mas des Violettes si vous désirez laisser des éléments de décoration pouvant servir à d'autres réceptions .

Toute utilisation de ballons, de cotillons, bombes à serpentin, confettis et autres papiers, sables fins de décoration, paillettes, etc... ou tous autres matériaux pouvant polluer les lieux, et difficile à nettoyer ou à ramasser est strictement interdit. Seuls les éléments biodégradables sont autorisés. Tout objet emprunté au Mas des Violettes devra être rendu en main propre.

En cas de location de nappe blanche un montant forfaitaire de 80 euros HT sera retenu sur le dépôt de garantie pour toute nappe abimée.

B) Sécurité

Pour des raisons évidentes de sécurité et de risque d'incendie, tous feux d'artifice, pétards petits ou gros sont strictement interdits, ainsi que les bâtons d'étincelles, lâché de ballons et ballons lanternes...

Vous êtes dans un domaine privé de 3 hectares de nature ou il peut y avoir des risques de survenue d'accidents blessures, piqûres d'insectesLe Mas des Violettes décline toute responsabilité et se tient à votre écoute pour tout incident.

C) Tabac

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des gîtes, chambres. Des cendriers sont installés partout à l'extérieur, utilisez-les svp !

Des pots pour les mégots sont à votre disposition, vous devez les vider et ramasser les mégots jetés à terre. Une partie du dépôt de garantie pourra être prélevé en cas de non-respect pour ramasser les mégots.

D) Ecologie Environnement

Par mesure environnementale écologique et économique, nous vous demandons svp de bien vouloir éteindre les éclairages etc... dans les gîtes, chambres, chapiteau, kiosque à musique, guirlande lumineuse au-dessus de la grande table d'hôtes quand vous n'occupez plus ces lieux...

Respecter la nature, ne pas cueillir les fleurs ni les fruits ni les branches d'arbre. Des toilettes dans le verger sont à votre disposition et sont à utiliser exclusivement, prière de les laisser propres,

Attention le Mas dispose d'une fosse septique ne rien jeter dans les toilettes.

E) Animaux

Les animaux selon la race sont admis au domaine, sous conditions (ramassage des déjections). Un dépôt de garantie en plus de 50 euros sera demandé. Nous demander notre accord.

F) Electricité

Tout branchement de matériel électrique devra faire une demande préalable d'autorisation et respecter l'installation existante. Tout éclairage rajouté devra être obligatoirement à Leeds et en accord du Mas des Violettes.

H) Equipements et décorations prêtées

Les aménagements et installation des tables, des chaises, des décorations sont à votre charge (la régisseuse vous indiquera les endroits où sont entreposés ces différents éléments mais n'est en aucun cas chargée de cette installation).

Les tables et chaises doivent être ranger dans le local dédié selon nos directives à l'issue de votre évènement. Les décorations prêtées doivent être retirées et ranger là où elles ont été retirées.

Nous pouvons vous louer des serviettes de toilette à 3€/unité.

Nous pouvons également vous louer des nappes blanches pour 80€/unité.

H) Présence

Une personne de l'équipe du Mas des Violettes est présente sur les lieux pendant toute la durée de votre location pour veiller au bon déroulement de votre réception et au respect des conditions. Elle répondra à vos questions.

Cette personne est sous la responsabilité du Mas des Violettes et n'est en aucun cas à votre disposition pour vos services personnels (transport de valise rangement divers poubelles ...ou surveillance de vos affaires personnelles).

Nous vous demandons svp, en cas de problèmes techniques ou autres, de bien vouloir nous en avertir et nous contacter au plus vite au numéro suivant 06 45 35 67 26 et en envoyant un SMS si personne ne répond.

I) Chapiteau

Pas d'acrobaties sur la charpente de la tonnelle. Toute décoration et ces supports doivent être enlevés à votre départ ou au plus tard le lundi suivant la réception avec accord de la direction.

Ne pas enlever ni dévisser les ampoules des luminaires du chapiteau.

Les cloisons anti bruit ne doivent pas être enlevées.

Le sol du chapiteau sera nettoyé par nos soins au Karcher mais vous devez le balayer préalablement.

J) Maisons

Ne pas modifier l'emplacement du mobilier des maisons sans notre autorisation si déplacement de lits, de matelas merci de tout remettre en l'état à votre départ et de laisser les maisons en ordre. Idem pour la vaisselle. Le nombre d'invités pour l'hébergement déclaré doit être respecté. Les maisons sont équipées de fosses septiques merci de ne rien jeter dans les toilettes hormis le papier WC; vous risquez de rendre les toilettes de tout le Mas inutilisables.

K) Ménage

A votre arrivée, vous trouverez les maisons propres. Dans le cas contraire, vous devez nous envoyer immédiatement une photo avec le jour et l'heure.

Le nettoyage des lieux, des frigidaires, de la vaisselle est à la charge du client.

Vous pouvez effectuer le ménage vous-même, matériel et produits mis à votre disposition ou nous le confier (voir tarif sur contrat de location du Mas des Violettes) en respectant le fichier ménage affiché dans les maisons.

Le local frigo doit être nettoyé par vos soins.

Les abords des maisons seront nettoyés par vos soins.

Restituer les lieux loués dans l'état de propreté et de rangement trouvé à votre arrivée;

A votre départ, vous pouvez soit effectuer le ménage vous-même (voir fichier ménage affiché dans chaque gîte et maisons), soit nous le confier pour la somme indiquée en face de chaque maison :

Grange : 110 euros

Magnanerie : 130 euros

Pigeonnier / Maison du Verger /Terrasse : 50 euros (par habitation)

Roulotte/Nid : 40 euros (par habitation)

Extérieurs (mégots, papiers, résidus, etc ...) : 100 euros.

Si l'ensemble du ménage nous est confié le forfait est de 450€.

L) Poubelles

Vous devez emporter toutes vos poubelles (verres et ménagères) et celles de vos prestataires (traiteurs). Ne pas laisser les poubelles en attente à l'extérieur à cause des chiens et des sangliers. Des containers tri sélectif sont disponibles à Valflaunès rue des écoles ou à la coopérative, après le 1^{er} rond-point en quittant le Mas vers Valflaunès.

M) Voitures

Les voitures seront garées exclusivement au parking « Réception », les accès aux gîtes en voiture sont uniquement pour charger et décharger. Si vous ou vos prestataires devez rentrer en véhicule, dans l'enceinte du domaine, pour décharger du matériel, il est strictement interdit de rouler sur les espaces verts, et sur toutes les terrasses bétonnées ou en dallage pierre. Pour la bonne application de ce règlement merci de le diffuser à tout votre entourage amis, famille.

N) Risque d'incendie

Pas de feu dans le Mas des Violettes en dehors des barbecues, attention aux mégots de cigarettes, des cendriers sont prévus à cet effet et doivent être vidés par vos soins.

Pas de bougies dans les jardins.

Les feux d'artifice sont formellement interdits.

Les traiteurs qui envisagent un méchoui ou grande grillade doivent les faire dans les endroits mis à leur disposition et nous présenter préalablement à toute prestation leur attestation d'assurance.

O) Taxe de Séjour :

Depuis le 1er avril 2018 nous sommes dans l'obligation de collecter la taxe de séjour calculée sur le montant hors taxe de l'hébergement, multiplié par le nombre de personnes adultes et le nombre de nuité. Sont exemptés les mineurs.

P) Traiteur :

Le traiteur de votre choix doit obligatoirement prévoir un chapiteau pour son office ; il n'y a pas de cuisine destinée au traiteur au Mas des Violettes.

Le choix de votre traiteur vous lie contractuellement avec ce dernier et non avec Le Mas des Violettes. Veillez à ce qu'il soit autonome (équipement, chaud/froid, Barnum ...)

Vous êtes responsables de votre choix.

Aucun prestataire n'est lié financièrement au Mas des Violettes. Nous ne prenons aucun droit de bouchon.

Article 14/ Conclusion du contrat

Pour valider votre réservation et donner plein effet au présent contrat, les pièces suivantes sont à nous envoyer :

1. Ce contrat de location dûment rempli, daté, paraphé et signé.
2. Le paiement de l'acompte par virement.

A défaut de réception de ces pièces dans les huit (8) jours suivant notre envoi par courriel du présent contrat, la réservation ne pourra pas être confirmée.

L'attestation de votre assurance concernant la période de location du domaine et le nombre d'invités devra être fournie un mois avant l'évènement.

Pour le client :

Fait leà

(faire précéder la signature de la mention, « bon pour accord, lu et approuvé »)

Pour le Mas des Violettes : Bruno Lancia, en qualité de gérant du Mas des Violettes

Fait le 3 juillet juin 2022 à Valflaunès